

Conseil de la Communauté Séance du 11 juillet 2024

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 04 juillet 2024

Date d'affichage :

Le 04 juillet 2024

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents :

25 à 19h05

22 à 21h08

Votants : 32 à 19h05

30 à 21h08

Votes exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le onze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT (jusqu'à 21h08), Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON (jusqu'à 21h08), Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE (jusqu'à 21h08).

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Madame Sandra GUICHARD (à partir de 21h08), Madame Myriam SANTACANA à Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Lionel CHISSON à Madame Chantal ALEXANDRE (à partir de 21h08), Madame Karine ROUMANEIX à Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Johnny VERCOUILLIE à Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Luc FAVIA, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Absent(s) : Madame Gismonde GAUTHER-BERDON.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LAUNAY.

Délibération n°2024 - 07 - 22

Ressources humaines Modification du tableau des effectifs

Madame Chantal ALEXANDRE, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu le Code de la Fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2024-06-11 du 12 juin 2024 relative à la modification du tableau des effectifs ;
Vu l'avis favorable de la Commission du 25 juin 2024.

En vue de la mise à jour du tableau des effectifs, il convient d'ouvrir :

- **Un poste d'Attaché territorial contractuel (catégorie A)**
 - Dans le cadre du recrutement d'un chargé de mission Développement économique, il convient d'ouvrir un poste d'Attaché territorial à temps complet contractuel, conformément à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée de 3 ans.
- **Deux postes d'Adjoint technique contractuel (catégorie C)**
 - Afin de répondre aux quotas de professionnels diplômés (diplôme d'auxiliaire de puériculture) pour les ouvertures et les fermetures de la crèche Vilvent, et aussi pour pallier aux temps partiels thérapeutiques ainsi qu'aux longs arrêts maladie impactant la structure, il convient d'ouvrir deux postes d'Adjoint technique territorial à temps complet, conformément à l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique suite à accroissement temporaire d'activité (*Durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris*).
- **Un poste d'Auxiliaire de puériculture de classe normale titulaire (catégorie B)**
 - Suite à la réussite au concours, il convient d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale.
- **Un poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure titulaire (catégorie B)**
 - Suite à la mutation d'un agent, un professionnel a été recruté par voie de détachement, il convient d'ouvrir un poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure.
- **Deux postes d'adjoint territorial d'animation contractuel (catégorie C)**
 - Dans le cadre du recrutement d'un directeur au Club Ado et un directeur adjoint à l'ALSH Croc Loisirs, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet contractuel, conformément à l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique suite à accroissement temporaire d'activité (*Durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris*).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le tableau des effectifs suivant :

Grades-Emplois	Catégorie	Postes ouverts au 11/07/2024	Pourvu	Non Pourvu
Emploi Fonctionnel				
DGS (20 000 à 40 000)	A	1	1	
DST (20 000 à 40 000)	A	1	1	
Filière Administrative				
Attaché Principal	A	1	0	1
Attaché	A	6	6	
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	
Rédacteur principal 2ième classe	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	7	7	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	2	
Adjoint administratif	C	5,5	5,5	
Filière Technique				
Ingénieur hors classe	A	1	1	
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	3	3	
Technicien principal de 1ère classe	B	3	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	2	2	
Technicien	B	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	6	6	
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	6	6	
Adjoint Technique	C	16	16	
Filière Animation				
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	
Animateur Principal 2ème classe	B	2	2	
Animateur territorial	B	1	1	
Adjoint d'animation principal 2ième classe	C	3	1	2
Adjoint d'animation	C	7	7	
Filière Sociale et Médico-Sociale				
Infirmier en soins généraux	A	2,5	2	0,5
Puéricultrice de Classe Normale	A	1	1	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	1	1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	
Educateur de Jeunes Enfants	A	3	3	
Infirmier de classe normale	B	1	1	
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	5	4	1
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	7	6	1
Filière Sportive				
Educateur A.P.S. Principal de 1ère classe	B	1	1	
Educateur A.P.S	B	1	1	

CONTRACTUELS				
Attaché	A	10	9	1
Rédacteur	B	1	1	
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	
Educateur A.P.S	B	5,3	5,3	
Adjoint administratif	C	6	6	
Adjoint Technique	C	17	12	5
Adjoint d'animation	C	32	28	4
Technicien territorial	B	1	1	
Infirmier en soins généraux	A	0,5	0,5	
Emploi de cabinet				
Collaborateur		1	1	
Total général		180,8	165,3	15,5

Secrétaire de séance

Madame Evelyne LAUNAY



Le Président de la Communauté de
communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

